

**PROVINCE DE QUÉBEC  
RÉGIE RÉGIONALE DE GESTION  
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE PORTNEUF**

**Le 17 novembre 2022**

Assemblée du conseil d'administration de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf tenue le jeudi 17 novembre 2022 à dix-neuf heures à la MRC de Portneuf, 185, route 138, Cap-Santé, salle St-Laurent.

**Les administrateurs présents sont :**

Le président, M. Bernard Gaudreau, ville de Neuville ;  
M. François Trottier, ville de Cap-Santé ;  
M. Jean Cloutier, municipalité de Deschambault-Grondines ;  
Mme Sylvie Lambert, ville de Donnacona ;  
M. Marcel Gaumond, ville de Fossambault-sur-le-Lac ;  
M. Jean Leclerc, ville de Lac-Sergent ;  
M. Mario Dupont, ville de Pont-Rouge ;  
Mme Joëlle Genois, ville de Portneuf ;  
Mme Danielle Ouellet, municipalité de Rivière-à-Pierre ;  
M. Francis Marcotte, municipalité de Saint-Alban ;  
Mme Lise Julien, ville de Saint-Basile ;  
M. Denis Naud, municipalité de Saint-Casimir ;  
M. Marc-Antoine Gagnon, ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier ;  
M. Sébastien Leclerc, municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne ;  
M. Daniel Perron, municipalité de Saint-Gilbert ;  
M. Jean-René Côté, municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf ;  
M. Yvan Barrette, ville de Saint-Raymond ;  
M. Jacques Delisle, municipalité de Saint-Thuribe ;  
M. Guy Germain, municipalité de Saint-Ubalde ;  
M. Saül Branco, ville de Shannon ;  
M. Archill Gladu, MRC de Portneuf (pour les TNO).

**Sont également présents :**

M. David Loranger-King, directeur général;  
Mme Élane Verret, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière;

**Est (Sont) absent(s) :**

M. Jean-Sébastien Sheedy, ville de Lac-Saint-Joseph ;  
M. Marcel Picard, municipalité de Notre-Dame-de-Montauban ;  
M. Mario Paquet, ville de Saint-Marc-des-Carrières.

Le quorum étant constaté, la réunion peut débiter.

**109-11-2022**

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**SUR LA PROPOSITION DE M. JACQUES DELISLE,  
IL EST RÉSOLU :**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté en ajoutant au point 14. Affaires diverses, les sujets suivants :

- 14.2 Coût à la tonne métrique des matières résiduelles enfouies
- 14.3 Publicité

**ADOPTÉE**

## **2. ÉLECTIONS 2021**

M. Bernard Gaudreau cède la parole à Mme Élane Verret pour le prochain sujet à l'ordre du jour.

### **2.1. NOMINATION D'UNE PRÉSIDENTE D'ÉLECTION, D'UN SCRUTATEUR ET D'UN SECRÉTAIRE**

**SUR LA PROPOSITION DE M. MARIO DUPONT,  
IL EST RÉSOLU :**

110-11-2022

**QUE** la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf nomme, pour la tenue de la présente élection, Mme Élane Verret comme présidente d'élection et scrutatrice, ainsi que M. David Loranger-King, secrétaire.

**ADOPTÉE**

### **2.2. PROCÉDURE D'ÉLECTION**

La présidente d'élection explique la procédure d'élection qui est la même que celle qui est établie habituellement. Elle indique que la période de mise en candidature est de 3 minutes par poste en élection, mais que celle-ci peut être ramenée à une minute sur proposition d'un administrateur, si la situation le permet évidemment.

La présidente d'élection indique que la durée des mandats est la suivante :

- Président : 1 an

### **2.3. ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA RÉGIE – MANDAT D'UN (1) AN**

La présidente d'élection ouvre la période de mise en candidature pour le poste de président pour une durée de trois minutes et invite les personnes intéressées à s'identifier.

- 1- M. Jacques Delisle, propose la candidature de M. Bernard Gaudreau à la présidence et ce dernier accepte.

M. Archill Gladu propose la fermeture de la période de mise en candidature après une minute.

N'ayant pas d'autres propositions, la présidente d'élection ferme la période de mise en candidatures et déclare M. Bernard Gaudreau élu au poste de Président de la Régie pour la prochaine année.

M. Bernard Gaudreau remercie les membres du conseil d'administration pour cette confiance renouvelée et reprend le siège de président.

## **3. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 OCTOBRE 2022**

### **3.1. CORRECTIONS ET SUIVI**

Aucune correction.

111-11-2022

### **3.2 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil d'administration ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du 20 octobre 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil d'administration renoncent à la lecture du procès-verbal ;

**SUR LA PROPOSITION DE M. MARIO DUPONT,  
IL EST RÉSOLU :**

**QUE** le procès-verbal de la séance tenue le 20 octobre 2022 soit adopté tel que rédigé;

**QUE** le président et la secrétaire-trésorière soient, par la présente résolution, autorisés à le signer.

**ADOPTÉE**

112-11-2022

**4. APPROBATION DES COMPTES FOURNISSEURS AU 31 OCTOBRE 2022**

**SUR LA PROPOSITION DE M. ARCHILL GLADU,  
IL EST RÉSOLU :**

**QUE** la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf approuve la liste des comptes ci-dessous pour la période se terminant le 31 octobre 2022:

**Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf  
Fournisseurs au 31 octobre  
2022**

Fournisseurs	Descriptions	Montant
<b>ACCEO (Païement direct)</b>	Abonnement mensuel - plan de service Acomba	199,50 \$
	Frais mensuels MaPaie.net	116,38 \$
<b>AGI Inc.</b>	Entretien machineries	430,17 \$
	Huile et graisse	152,89 \$
	Quincaillerie / outils	782,60 \$
<b>Amazon.com.ca Inc.</b>	Entretien machineries - Collectes	32,62 \$
<b>Appareils réfrigérants pour recyclage</b>	Congélateurs	300,00 \$
	Réfrigérateurs	1 175,00 \$
<b>Aquasan ltée</b>	Produits chimiques	14 646,42 \$
	Produits chimiques - Consignation	-919,80 \$
<b>Banque Royale du Canada</b>	Crédits-baux - Camions collectes	59 349,87 \$
<b>Bureau Veritas Canada (2019)</b>	Analyses de laboratoire - BFS	1 132,85 \$
<b>Buropro Citation</b>	Fournitures de bureau	178,47 \$
	Ameublement et équipement de bureau - Nouveau garage	684,10 \$
<b>C.T.M. Québec</b>	Télécommunications M.O.	1 897,09 \$
<b>Cablodistributions CSCF</b>	Téléphone & télécommunication - Écocentre Ste-Catherine	126,48 \$
<b>Camions GloboCam Québec-Lévis</b>	Entretien machineries - Collectes	2 034,66 \$
<b>Camions Trois-Rivières</b>	Entretien machineries - Collectes	641,46 \$
<b>Celtik - Entretien édifices</b>	Entretien ménager bureau administratif et garage	1 584,79 \$
<b>Centre agricole Neuville inc.</b>	Entretien machineries	59,68 \$
<b>Centre Hydraulique GMB</b>	Entretien machineries	752,13 \$
<b>Cimota Inc.</b>	Construction garage - Collectes	106 639,31 \$
<b>Clinique d'Outillage M.P. Inc.</b>	Quincaillerie / outils	441,22 \$
<b>Conception P.M.B. inc.</b>	Entretien machineries	692,15 \$
<b>Consulair</b>	Entretien équipements spécialisés	1 693,01 \$
<b>Corbo Publicité 99 inc.</b>	Identification nouveau véhicule - Contremaître	495,17 \$
	Logos pour vêtements de travail	1 847,46 \$
<b>Courrier de Portneuf</b>	Plan de communication & publicité - Collecte des feuilles	1 222,84 \$
	Plan de communication & publicité - Pas de sacs noirs au recyclage	1 019,66 \$
	Plan de communication & publicités DPOFQ page couverture du Courrier de Portneuf	528,89 \$
<b>D. Bisson Vitres d'autos</b>	Entretien machineries	475,13 \$
<b>Desharnais Centre du camion</b>	Entretien machineries	1 879,33 \$
<b>ELV Select Equipment</b>	Entretien équipements - Projet cendre	-9 922,50 \$
<b>Émile Denis ltée</b>	Vêtements, bottes et fournitures de travail	942,00 \$
<b>Énergie Sonic inc.</b>	Diesel	37 162,54 \$
<b>Englobe Corp.</b>	Traitement BFS - Septembre 2022	1 438,29 \$

<b>Englobe Environnement (GSI)</b>	Résidus verts & putrescibles St-Henri - Octobre 2022	80 973,45 \$
	Résidus verts & putrescibles St-Henri - Septembre 2022	18 612,38 \$
<b>Entrepreneur électricien Y.P.</b>	Construction garage - Collectes	37 205,61 \$
	Entretien équipements spécialisés	5 263,22 \$
<b>Entreprises Claude Boutin 1998</b>	Contrat collecte BFS réguliers et extras du 1er au 15 octobre 2022	31 411,00 \$
<b>Entreprises Claude Boutin 2005</b>	Entretien équipements spécialisés	827,82 \$
<b>Entreprises Gilles Plamondon Itée</b>	Fournitures de bureau - Écocentres	11,49 \$
<b>Entreprises Jovany</b>	Transport par fardier - Machineries St-Augustin à Neuville	662,26 \$
<b>Equipements ACMAT inc.</b>	Construction garage - Collectes	2 067,15 \$
<b>Équipements Paquet inc.</b>	Location d'équipements- Écocentres	586,38 \$
<b>Eurofins Environex</b>	Analyses de laboratoire	7 015,77 \$
<b>Focus Gestion de Flotte</b>	Télécommunications - Collectes	1 444,09 \$
<b>G.B.S. Inc.</b>	Entretien machineries - CRD	444,49 \$
<b>Garage Jean-Marc Roy inc.</b>	Entretien machineries	23,00 \$
<b>Gaz et Soudure Neuville inc.</b>	Quincaillerie / outils	324,97 \$
<b>Gervais Roy Inc.</b>	Transport conteneur 20 pieds pour entreposage - Dôme M.O.	322,51 \$
<b>Globaux Canada SENC</b>	Location d'équipement - TPV et taux d'escompte cartes de crédit - Octobre 2022	867,65 \$
<b>GLS CANADA (#874777Dicom)</b>	Frais de messageries	196,13 \$
<b>Go RH Inc.</b>	Mandat recrutement - Superviseur (e) pièces et mécanique	1 086,51 \$
<b>Groupe Harnois</b>	Essence	789,91 \$
<b>Groupe Négotel inc.</b>	Écocentres - télécommunications	107,77 \$
	Téléphone & télécommunication	462,09 \$
<b>GroupEcho Canada</b>	Honoraires professionnels - Enquête de crédit (clients)	65,13 \$
<b>Honco Bâtiments d'acier</b>	Construction garage - Collectes	137 529,56 \$
<b>Huiles Desroches inc. (Les)</b>	Diesel	83 457,95 \$
	Huile et graisse	2 946,59 \$
	Réservoir (urée) - Collectes	2 808,40 \$
<b>Hydro-Québec</b>	Électricité	13 733,79 \$
<b>Info-Punch 2009 Inc.</b>	Achat de licence supplémentaire	40,24 \$
<b>IT Cloud Solutions</b>	Logiciels Office 365	88,30 \$
<b>iValet Services S.E.N.C.</b>	Déneigement 2022-2023 - Écocentre St-Raymond	2 069,55 \$
<b>J.Y. Voghel inc.</b>	Entretien équipements - CRD	4 400,22 \$
<b>John Deere Financial</b>	Entretien machineries	318,03 \$
<b>KCI Évaluation</b>	Honoraires professionnels - Évaluation terrain vacant	1 149,75 \$
<b>La Coop Novago</b>	Construction garage - Collectes	9 920,91 \$
<b>Labrie Environnemental Group</b>	Entretien machineries - Collectes	718,67 \$
<b>Lapointe, Manon</b>	Édifice - Entretien garage - Octobre 2022	192,00 \$
<b>Laurentide re/sources inc.</b>	Disposition des RDD - septembre 2022	8 353,37 \$
<b>Lavage à Pression Nordique Inc</b>	Lavage à pression - Camions des collectes	1 793,59 \$
<b>Leclerc Machineries &amp; Acier</b>	Entretien machineries - CRD	180,57 \$
<b>Les Entreprises St-Ubald inc.</b>	Écocentres -Compaction des matières	1 220,92 \$
<b>Lise Bédard</b>	Édifice - Entretien garage septembre et mi-octobre 2022	480,00 \$
<b>Macpek inc.</b>	Entretien machineries	1 817,57 \$
	Entretien machineries - Collectes	1 673,47 \$
	Quincaillerie / outils	658,32 \$
<b>Maralix informatique enr.</b>	Honoraires professionnels informatiques - Soutien informatique	665,13 \$
<b>Ministre des Finances (RREEMR)</b>	Redevances à l'enfouissement: 13 562.93 t.m. x 24.32 \$	329 850,46 \$
<b>Ministre du Revenu du Québec</b>	Remises octobre 2022	79 731,57 \$
<b>Mont Bel-Air eau de source</b>	Eau	70,00 \$
<b>Outillage DP Inc.</b>	Quincaillerie / outils	22,19 \$
<b>Oxygène Portneuf inc.</b>	Gaz propane	915,92 \$
	Quincaillerie / outils	833,15 \$
<b>Pépin Lettrage inc.</b>	Enseignes - Écocentres	28,74 \$

<b>Pneus D.M.R. inc.</b>	Entretien machineries	1 903,64 \$
	Entretien machineries - Collectes	5 393,55 \$
<b>PR Distribution</b>	Entretien machineries	46,34 \$
<b>PR' eautech</b>	Produits chimiques système bassins des boues	1 141,70 \$
	Produits chimiques système de pompage	1 522,27 \$
<b>Pro Automation</b>	Entretien équipements spécialisés	497,44 \$
<b>Produits chimiques Pro Plus</b>	Articles de nettoyage	506,38 \$
	Articles de nettoyage - Écocentres	121,68 \$
<b>Québec Linge</b>	Entretien bâtiment	1 203,32 \$
	Entretien bâtiment - Écocentre Ste-Catherine	319,11 \$
	Entretien bâtiment - Écocentre St-Raymond	282,91 \$
<b>Québec Municipal</b>	Abonnement annuel à Québec Municipal 21 septembre 2022 au 30 avril 2023	151,77 \$
<b>Receveur général du Canada</b>	Remises octobre 2022	29 367,51 \$
<b>Récupération Frontenac Inc.</b>	Contrat traitement matières recyclables septembre 2022	35 078,57 \$
<b>REER des employés</b>	Remises octobre 2022	21 803,84 \$
<b>Rematech Division Bremo Inc.</b>	Entretien équipements CRD	25,00 \$
<b>Remb. dépenses - employés/élus</b>	Frais de déplacement (élus) et remb. dépenses (employés) octobre 2022	1 858,46 \$
<b>Retraite Québec</b>	Remises octobre 2022	304,72 \$
<b>Robitaille équipement inc.</b>	Entretien machineries	2 460,47 \$
<b>Rogers Communications</b>	Entretien équipements spécialisés	43,15 \$
<b>S.A.A.Q.</b>	Immatriculation compacteur Caterpillar	34,00 \$
<b>Sages Ass.&amp;rentes collectives</b>	Prime assurance collective	13 484,53 \$
<b>Salaires nets employés et élus</b>	Salaires nets octobre 2022	166 433,35 \$
<b>Sani-Orléans Inc.</b>	Entretien équipements spécialisés	5 959,43 \$
<b>Service d'échange RapidGaz inc</b>	Disposition des RDD	1 293,02 \$
<b>Services Matrec</b>	Écocentres- Transport de conteneurs	28 010,93 \$
	Location conteneurs matières recyclables	17 230,28 \$
	Transport de conteneurs - BFS	1 241,73 \$
<b>Services Sanitaires Denis Fortier</b>	Transport de matières recyclable septembre 2022	33 388,76 \$
<b>SPI santé sécurité</b>	Fournitures de sécurité	117,23 \$
<b>Stanley Sécurité</b>	Frais de télésurveillance	441,55 \$
<b>Supermarché J.C. Bédard Itée.</b>	Autres biens non durables	47,97 \$
<b>TechniPC Informatique</b>	Fournitures de bureau	188,52 \$
<b>Telus Mobilité</b>	Téléphone & Télécommunication -Telus Mobilité	542,31 \$
<b>Telus Québec</b>	Téléphone & télécommunication - Écocentres	697,39 \$
<b>Tenaquip Limited Montreal</b>	Quincaillerie/outils	274,39 \$
<b>Tetra Tech QI inc.</b>	Honoraires professionnels - Équipements BFS	3 068,78 \$
	Honoraires professionnels - Recouvrement cellule #3	995,12 \$
<b>Toromont Cat (Québec)</b>	Entretien machineries	7 218,46 \$
	Entretien machineries - Transbo.	22 414,22 \$
<b>Transdiff Peterbilt de Québec</b>	Entretien machineries - Collectes	464,55 \$
<b>Transport Alain Carrier inc.</b>	Écocentres -Compaction des matières	2 155,80 \$
<b>Transport Matte Itée</b>	Transport et valorisation bardeau d'asphalte	5 132,04 \$
<b>Veolia Es Canada Serv. Ind.</b>	Disposition des RDD	455,88 \$
<b>Ville de Neuville</b>	Indemnité pour 13 562.93 t.m. enfouies x 2.43 \$	32 957,92 \$
<b>Villéco Inc.</b>	Collectes de matières recyclables (rés. et ici), déchets (rés. et ici) et organiques (ici) - octobre 2022	98 915,21 \$
<b>Viridis Environnement</b>	Traitement BFS liquides - Octobre 2022	15 762,38 \$
<b>Visa #4013</b>	Fournitures - Maxi Donnacona	74,75 \$
	Frais annuel visa	60,00 \$
<b>Visa Desjardins #5012</b>	Abonnement mensuel ScreenConnect	107,00 \$
	Forfait de stockage 50 Go - Itcloud	1,48 \$
	Formation - Rendez-vous RH Portneuf 2022	241,50 \$
	Fournitures - Nespresso	126,00 \$
	Outillage - Canadian Tire	174,74 \$
	Outillage - Écocentres - BMR Pierre Naud Inc.	74,44 \$
<b>WSP Canada inc.</b>	Fournitures - Amazon.ca, Mix Dollar\$	20,00 \$
	Honoraires professionnels - Suivi des biogaz	1 588,72 \$
<b>Total général</b>		<b>1 675 777,78 \$</b>

## **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée, Éline Verret, secrétaire-trésorière de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf, certifie que la Régie possède les crédits nécessaires au paiement de ses dépenses ci-dessus énumérées.

\_\_\_\_\_  
Éline Verret, secrétaire-trésorière

113-11-2022

### **5. APPROBATION DES COMPTES CLIENTS AU 31 OCTOBRE 2022**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres ont pris connaissance de la liste des comptes clients au 31 octobre 2022;

**SUR LA PROPOSITION DE M. FRANÇOIS TROTTIER,  
IL EST RÉSOLU :**

**QUE** la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf approuve la liste des comptes clients au 31 octobre 2022 telle que transmise;

**ADOPTÉE**

114-11-2022

### **6. APPROBATION DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 OCTOBRE 2022**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres ont pris connaissance du rapport budgétaire au 31 octobre 2022 transmis dans les délais requis;

**SUR LA PROPOSITION DE M. SÉBASTIEN LECLERC,  
IL EST RÉSOLU :**

**QUE** la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf approuve le rapport budgétaire au 31 octobre 2022 tel que préparé.

**ADOPTÉE**

115-11-2022

### **7. DÉPÔT DE DEUX ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS AU 30 SEPTEMBRE 2022**

**CONSIDÉRANT QUE** conformément à l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes, deux états comparatifs sont déposés, dont:

- 1- État comparant les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci.
- 2- État comparant les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose alors la trésorière, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

**SUR LA PROPOSITION DE M. MARCEL GAUMOND,  
IL EST RÉSOLU:**

**QUE** la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf accepte le dépôt des deux états comparatifs ci-dessus mentionnés au 30 septembre 2022 tels que requis par l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes.

**ADOPTÉE**

**8. ADOPTION DU RÈGLEMENT 40-2022 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 36-2020 ET ÉTABLISSANT UNE TARIFICATION MAXIMALE POUR LA DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES AU COMPLEXE ENVIRONNEMENTAL DE NEUVILLE**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'établir une tarification maximale applicable aux clients qui utilisent les services du Complexe environnemental de Neuville pour la disposition de leurs matières résiduelles;

**CONSIDÉRANT QUE** les articles 468.47.1 et 617.1 respectivement de la Loi sur les cités et villes et du Code municipal du Québec qui permettent à la Régie, par règlement, de financer tout ou partie de ses biens, services ou activités au moyen d'un mode de tarification;

**EN CONSÉQUENCE :**

**SUR LA PROPOSITION DE M. GUY GERMAIN,  
IL EST RÉSOLU :**

**DE STATUER PAR RÈGLEMENT DE CE CONSEIL CE QUI SUIT :**

**QUE** la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf abroge le règlement numéro 36-2020 et décrète l'établissement de la tarification maximale applicable au Complexe environnemental de Neuville;

<b>TARIFICATION MAXIMALE</b>	
<b>Matières reçues au lieu d'enfouissement technique:</b>	
Matières résiduelles à l'élimination:	<i>250,00 \$ la tonne métrique</i>
Matières pouvant servir de recouvrement :	<i>60,00 \$ la tonne métrique</i>
<i>Matières provenant des municipalités :</i>	
- Branches et souches d'arbres :	<i>200,00\$ la tonne métrique</i>
- Autres matières :	<i>250,00\$ la tonne métrique</i>
<b>Matières recyclables ou valorisables:</b>	<i>150,00 \$ la tonne métrique</i>
<b>Matières reçues au centre de traitement des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD):</b>	<i>200,00 \$ la tonne métrique</i>
<b>Boues de fosses septiques:</b>	<i>100,00 \$ le mètre cube</i>
<b>Amiante :</b>	<i>250,00 \$ la tonne métrique</i>
<b>Autres matières résiduelles hors Régie non prévues :</b>	<i>300,00 \$ la tonne métrique</i>

**QUE** les tarifs facturés à la tonne métrique (ou au mètre cube le cas échéant) seront établis par résolution à chaque année lors de l'étude des prévisions budgétaires et ce, en autant qu'ils soient inférieurs à la tarification maximale ci-dessus décrite ;

**QUE** le présent règlement entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

\_\_\_\_\_  
Bernard Gaudreau  
Président du conseil d'administration

\_\_\_\_\_  
Élaine Verret  
Directrice générale adjointe /  
Secrétaire-trésorière

**ADOPTÉE**

**9. OCTROI DE CONTRATS**

117-11-2022

**9.1 AUTORISATION POUR LANCER UN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LA VIDANGE DES BOUES DU BASSIN D'ACCUMULATION**

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf doit demander des soumissions pour procéder à la vidange des boues du bassin d'accumulation;

**SUR LA PROPOSITION DE M. ARCHILL GLADU,  
IL EST RÉSOLU :**

**QUE** la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf autorise le directeur général à lancer un processus d'appel d'offres public pour la réalisation des travaux de vidange des boues du bassin d'accumulation.

**ADOPTÉE**

118-11-2022

**9.2 HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LA FERMETURE DE LA CELLULE D'ENFOUISSEMENT NUMÉRO 3 – PARTIE 1**

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux de fermeture de la première partie de la cellule # 3 doivent être entrepris dès 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie doit obtenir un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP);

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie doit demander des prix pour des services professionnels en ingénierie pour préparer et déposer la demande de certificat d'autorisation;

**CONSIDÉRANT QUE** des services professionnels en ingénierie seront également nécessaires pour les travaux de surveillance;

**SUR LA PROPOSITION DE M. DANIEL PERRON,  
IL EST RÉSOLU :**

**QUE** la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf autorise le directeur général à lancer un processus d'appel d'offres sur invitation pour des services professionnels en ingénierie pour préparer et déposer une demande de certificat d'autorisation au MELCCFP dans le cadre des travaux de fermeture de la cellule d'enfouissement # 3, partie 1, ainsi que des travaux de surveillance;

**ADOPTÉE**

119-11-2022

**9.3 FINANCEMENT PAR CRÉDIT-BAIL – CAMIONS DE VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES**

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf a procédé à l'acquisition de trois camions de vidange des installations septiques auprès de la compagnie Omega LWS inc. par sa résolution 054-05-2022;

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf doit conclure une entente de financement par crédit-bail pour les camions de vidange des installations septiques;

**SUR LA PROPOSITION DE M. JACQUES DELISLE,  
IL EST RÉSOLU :**

**QUE** la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf autorise le président et le directeur général à signer une entente de financement par crédit-bail avec



RexCap – Banque Royale du Canada pour les camions de vidange des installations septiques, aux termes et intérêts proposés par celui-ci.

**QUE** M. David Loranger-King, directeur général, soit par la présente, autorisé également à signer tout document requis par les autorités gouvernementales, pour et au nom de la Régie, ainsi que tous les documents s’y rapportant, pour cette entente de financement par crédit-bail relatif à l’acquisition des camions de vidange des installations septiques.

**ADOPTÉE**

**10. MODERNISATION DE LA COLLECTE SÉLECTIVE – DÉSIGNATION DE L’ORGANISME DE GESTION DÉSIGNÉ (OGD)**

Les membres du conseil d’administration prennent connaissance du communiqué émis par Recyc-Québec confiant à Éco Entreprises Québec (ÉEQ) le rôle d’organisme de gestion désigné (OGD) pour la collecte sélective. ÉEQ aura la responsabilité d’élaborer, de mettre en œuvre et de soutenir financièrement le système modernisé de collecte sélective au nom des producteurs visés, tel que le prévoit le Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles adoptée en juillet 2022 et qui introduit la responsabilité élargie des producteurs (REP).

La direction générale de la Régie tiendra le conseil d’administration informé des prochaines étapes du nouveau système modernisé qui entrera graduellement en vigueur d’ici le 31 décembre 2024.

**11. BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

Les membres du conseil d’administration prennent connaissance du bordereau de correspondance en date du 17 novembre 2022.

Notamment la Correspondance provenant de la Ville de Lac-Sergent adressée au MAMH et demandant une conciliation en lien avec les tarifs et le budget 2023 adoptés par le CA de la Régie. Le mandat d’analyse de cette correspondance est donné au Comité exécutif de la Régie qui en fera le suivi et pourra formuler des recommandations pour permettre de traiter cette demande de façon optimale.

**12. FINANCEMENT DU RÈGLEMENT 38-2021 POUR UNE MONTANT DE 1 042 800 \$ - GARAGE DES CAMIONS DE COLLECTE**

120-11-2022

**12.1 RÉSOLUTION D’ADJUDICATION – SOUMISSIONS POUR L’ÉMISSION DE BILLETS**

Date d’ouverture :	17 novembre 2022	Nombre de soumissions :	3
Heure d’ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 8 mois
Lieu d’ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d’émission :	24 novembre 2022
Montant :	1 042 800 \$		

**ATTENDU QUE** la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf a demandé, à cet égard, par l’entremise du système électronique « Service d’adjudication et de publication des résultats de titres d’emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d’une émission de billets, datée du 24 novembre 2022, au montant de 1 042 800 \$;

**ATTENDU QU’**à la suite de l’appel d’offres public pour la vente de l’émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l’article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l’article 1066 du Code

municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1- CAISSE DESJARDINS DU CENTRE DE PORTNEUF

29 900 \$	5,13000 %	2023
31 600 \$	5,13000 %	2024
33 200 \$	5,13000 %	2025
35 200 \$	5,13000 %	2026
912 900 \$	5,13000 %	2027

Prix : 100,00000

Coût réel : 5,13000 %

2- BANQUE ROYALE DU CANADA

29 900 \$	5,33000 %	2023
31 600 \$	5,33000 %	2024
33 200 \$	5,33000 %	2025
35 200 \$	5,33000 %	2026
912 900 \$	5,33000 %	2027

Prix : 100,00000

Coût réel : 5,33000 %

3- FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

29 900 \$	5,00000 %	2023
31 600 \$	5,00000 %	2024
33 200 \$	5,00000 %	2025
35 200 \$	5,00000 %	2026
912 900 \$	4,90000 %	2027

Prix : 98,07100

Coût réel : 5,37934 %

**ATTENDU QUE** le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DU CENTRE DE PORTNEUF est la plus avantageuse ;

**SUR LA PROPOSITION DE M. DENIS NAUD,  
IL EST RÉSOLU :**

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

**QUE** la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DU CENTRE DE PORTNEUF pour son emprunt par billets en date du 24 novembre 2022 au montant de 1 042 800 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 38-2021. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** ;

**QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci ;

**QUE** la Régie autorise le président, M. Bernard Gaudreau, et le directeur général, M. David Loranger-King, à signer tous les documents nécessaires auprès de l'institution financière en regard de cet emprunt.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

121-11-2022

**12.2 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 1 042 800 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 24 NOVEMBRE 2022**

**ATTENDU QUE**, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 042 800 \$ qui sera réalisé le 24 novembre 2022, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
38-2021	1 042 800 \$

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

**ATTENDU QUE**, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 38-2021, la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

**SUR LA PROPOSITION DE M. JACQUES DELISLE,  
IL EST RÉSOLU :**

**QUE** le règlement d'emprunt indiqué au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 24 novembre 2022;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 24 mai et le 24 novembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le président et la secrétaire-trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2023.	29 900 \$	
2024.	31 600 \$	
2025.	33 200 \$	
2026.	35 200 \$	
2027.	37 000 \$	(à payer en 2027)
2027.	875 900 \$	(à renouveler)

**QUE**, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2028 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 38-2021 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 24 novembre 2022), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

122-11-2022

**13. TARIFS 2023 POUR L'UTILISATION DES SERVICES ET LA RÉCEPTION DES MATIÈRES**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de procéder à des ajustements de prix pour la réception des matières à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, de même que pour les tarifs pour la vidange des boues de fosses septiques, la location d'équipement, la main-d'œuvre et les contributions au poste de pesée;

**SUR LA PROPOSITION DE M. M. MARIO DUPONT,  
IL EST RÉSOLU :**

**QUE** la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf adopte la nouvelle liste de prix 2023 telle que présentée.

**ADOPTÉE**

**14. AFFAIRES DIVERSES**

**14.1 PARTICIPATION AUX KIOSQUES DE LA RÉGIE**

Le directeur général informe les membres du conseil d'administration qu'ils sont invités à participer aux kiosques de la Régie afin de promouvoir les différents services offerts à l'ensemble de la population.

Il mentionne que le prochain kiosque d'information se tiendra lors du Marché du Noël d'antan à Cap-Santé dans la fin de semaine du 25 au 27 novembre prochain. M. François Trottier se porte volontaire à participer à ce kiosque. M. Loranger-King le remercie M. Trottier de son implication.

**14.2 COÛTS À LA TONNE MÉTRIQUE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ENFOUIES**

Certains membres du conseil d'administration souhaitent obtenir les informations sur les coûts à la tonne métrique des matières résiduelles enfouies afin de faire de la sensibilisation auprès des citoyens de leurs municipalités.

Le directeur général informe les membres que l'information sera disponible à la prochaine rencontre du conseil d'administration du mois de décembre.

**14.3 PUBLICITÉ**

M. Francis Marcotte, représentant de la municipalité de Saint-Alban, demande à la Régie de diffuser à l'ensemble des municipalités des publicités sur une base régulière afin que celles-ci puissent être partagées dans différents médias pour bien informer la population.

Le directeur général informe les membres du conseil d'administration que la Régie publie fréquemment de l'information dans le Courrier de Portneuf et dans les divers réseaux sociaux et que cette information peut être utilisée par tous.

Après discussion, il est convenu que la Régie prépare une série de courtes publicités qui pourront être partagées à l'ensemble des municipalités, sur des sujets portant sur des coûts, des questions courantes, des statistiques, des trucs ou bien d'autres sujets qui pourront y être abordés.

123-11-2022

**15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 20;

**SUR LA PROPOSITION DE M. FRANÇOIS TROTTIER,  
IL EST RÉSOLU :**

**QUE** la présente séance soit levée.

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
Président

\_\_\_\_\_  
Secrétaire-trésorière